

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Daka

<https://www.cadre21.org/membres/43688e16d60f7587697eec5c>

Date d'obtention : 2024-10-10 23:14:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode vise à outiller les intervenants dans les milieux scolaires. Il s'agit d'un partenariat entre les écoles, les corps policiers et le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Elle permet une méthode d'intervention coordonnée et efficace. Son objectif tente de préserver l'intégrité physique et psychologique des victimes et des autres jeunes impliqués. Lorsqu'une situation de sextage est dévoilée, le projet Sexto sera donc enclenché. Cette méthode d'intervention permet d'éviter de consulter les images et/ou les vidéos. Elle permet d'uniformiser les interventions, d'augmenter l'efficacité, ainsi que la rapidité des interventions. De plus, elle mène à réduire le délai de traitement qui auparavant pouvait prendre plusieurs mois. Elle est nécessaire afin d'augmenter le sentiment de sécurité chez toute personne impliquée dont les adolescents, les parents et les intervenants. Il est à noter que cette méthode favorise l'intérêts des victimes. Elle sert à une réadaptation et la réinsertion sociale et elle diminue les conséquences psychologiques et sociales pour les victimes. Cette méthode permet de faire la distinction entre un acte impulsif et un acte malveillant. Plus spécifiquement, lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, une enquête complète par les policiers aura lieu. Dans le cas contraire, le dossier sera traité par la méthode Sexto. Grâce à la prise en charge rapide, la propagation des images et/ou vidéos est limitée. De plus, les individus produisant des photos et/ou vidéos à caractère sexuel sont perçus comme des victimes; les intérêts des jeunes sont pris en compte. Cette méthode, permet de s'adapter à la réalité des jeunes également limitant les conséquences pour les jeunes impliquées. La réadaptation et la réinsertion sociales sont primordiales dans la méthode Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'agir rapidement et efficacement lors d'une situation de sextage. Elle favorisera la coordination des interventions dans un cadre défini. Cette formation amène l'opportunité d'intervenir adéquatement étant donné qu'elle sensibilise les élèves ainsi que leurs parents au sextage. Les conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles et sociales seront abordées en utilisant la trousse Sexto. Lorsqu'une situation de sextage sera dénoncée, je me sentirai davantage en confiance car ces adolescents seront pris en charge rapidement. Les outils offerts par cette formation m'aideront à prendre en charge une situation adéquatement. Lorsque je serai portée à croire que certaines images et/ou vidéos correspondent à de la pornographie juvénile, je confisquerai le cellulaire et communiquerai avec le service de police. Il est à noter de ne jamais chercher à voir le contenu d'un élève. À l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, je serai en mesure d'évaluer les 4 éléments essentiels qui me permettront de guider mon intervention. Il sera important de connaître le contexte dans lequel les événements se sont déroulés, de connaître la nature des gestes posés et des images partagées, de connaître les intentions derrière le partage des images et/ou vidéos intimes et finalement de connaître l'étendue du partage et de la propagation des images et/ou des vidéos. Plus précisément, grâce à cette formation, je serai en mesure de guider mon intervention et de me concentrer sur les informations qui m'aideront à déterminer la gravité ainsi que l'urgence de la situation. Je serai en mesure de connaître le type d'intervention requis pour chacune des situations. De plus, grâce à cette formation, je suis consciente qu'il est maintenant possible pour moi de confisquer les appareils électroniques. Je pourrai évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et contacter la police immédiatement si je suis en présence d'un acte malveillant. Dans le cas contraire (présence d'un acte impulsif), la police sera contactée à la toute fin de l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est à noter qu'un intervenant ne doit jamais chercher à voir le contenu de l'appareil d'un élève. La nature des images/vidéos partagées sera évaluée en complétant la grille d'évaluation de l'incident avec chacun des élèves impliqués. Il sera nécessaire d'évaluer la présence d'un acte malveillant ou impulsif. Pour ce faire, je prendrai en compte l'âge des personnes impliquées, les circonstances entourant les gestes posés, la nature des images/vidéos et des gestes posés, les intentions des personnes impliquées, le nombre de personnes impliquées, la publication ou non de ces médias ainsi que les conséquences pour les personnes impliquées et leur collaboration. Cela étant dit, lorsque l'acte sera déterminé, je serai en mesure de contacter la police dès que j'estimerai être en présence d'un acte malveillant. Je ferai attention à la confidentialité en préservant l'identité et la sécurité des personnes impliquées. L'élève qui aurait produit un matériel à caractère sexuel ne sera pas considéré comme un contrevenant, mais bien comme une victime. L'intervention se fera avec bienveillance et ouverture en prenant compte des intérêts du jeune. Un espace adapté et sécuritaire sera mis en place auprès des élèves afin de répondre aux actes des jeunes et de les permettre de devenir de bons citoyens.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

